SOULAINES *INFOS* N°33

SOULAINES sur AUBANCE

18 avril 2012

La Mairie est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 14 h à 17 h 30,
et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 mai 2012 à 20h30.

Vous souhaitez faire paraître un article dans un journal local……
Courrier de l'Ouest, contactez Monique Thiou au 02-41-45-32-66 Ouest France, contactez Gérard Robin au 02-41-57-70-27

La pensée du mois

Quand surviennent les passions, les slogans remplacent la réflexion. Michel CROZIER (sociologue)

Annuaire
Mairie
tel 02-41-45-30-21
fax 02-41-45-70-34
mairiesoulaines@wanadoo.fr
Grange aux Dîmes
(réserv. spectacles)
02-41-45-24-16
Bibliothèque
02-41-44-29-72
Local jeunes
02-41-57-63-98
École (direction)
02-41-45-72-08
(ac. Péri scol.)
02-41-45-37-95
(rest. scolaire)
02-41-45-71-38

Salle de la Grange aux Dîmes
Samedi 28 avril 2012 à 20h30….. Concert pop-rock…..
SCARLET - en 1ère partie Jordan's over the clouds -

Les travaux extérieurs de peinture à la Grange aux Dîmes et à l'église sont terminés.
Les jardins de la mairie sont en cours de finition.
Les panneaux photovoltaïques sont posés. Il ne reste plus qu'à attendre l'autorisation d'E.D.F.

Carnaval de l'école
Pour la deuxième année consécutive,l'A.P.E. de l'Ecole Nicolas Condorcet a organisé son carnaval. Le défilé a traversé les rues du centre-bourg dans une très bonne ambiance et sous un soleil printanier. Pour clore cette matinée, parents et enfants se sont retrouvés à l'Espace Tilleul pour l'apéritif.

Tri sélectif
L'agglomération angevine est en pointe au niveau national pour le tri des déchets : depuis le 1er janvier 2012, **tous les déchets d'emballages en plastiques peuvent être recyclés !**
Aux bouteilles en plastique déposés dans les gros conteneurs, les Soulainois peuvent joindre les **pots de yaourts, étuis, petites barquettes de viande, sacs et films, flacons divers** en plastique…
Pour ceux qui en plus compostent leurs épluchures (ou les donnent à leurs animaux), un ramassage par camion-benne toutes les 2 ou 3 semaines devrait devenir suffisant, d'où des économies pour tous au niveau de la taxe sur la collecte des ordures ménagères, en plus d'un environnement préservé !

Budget 2012

bâtiments communaux	16 267 €
bibliothèque	4 917 €
salle Cortequisse	4 040 €
école	87 850 €
église et cimetière	807 €
environnement, espaces verts	4 084 €
enfance, jeunesse	119 526 €
grange aux dîmes	16 890 €
information, communication	2 180 €
mairie	32 222 €
halle de sports	3 760 €
vie associative, animation	9 704 €
voirie	32 980 €
administration	297 481 €
virement à la section de fonctionnement	126 845 €
	759 553 €

Madame, Monsieur,
Le budget 2012 est voté, il s'équilibre en fonctionnement à 759 553 € et en investissement à 860 577 €.
Ce budget a été voté à l'unanimité.
Afin de rester en phase avec les augmentations de dépenses, j'ai proposé une augmentation de 1 % sur la taxe d'habitation, ce qui passe le taux de 13,19 à 13,26 %. Les taux du foncier bâti à 18,86% et du foncier non-bâti à 53,34 % ne changent pas pour ce qui est des décisions communales. Le vote des taux a été de 11 voix pour et de 3 voix contre.
Un budget autonome pour le photovoltaïque a été crée et voté à l'unanimité.
L'investissement sera financé par la vente de l'électricité produite.

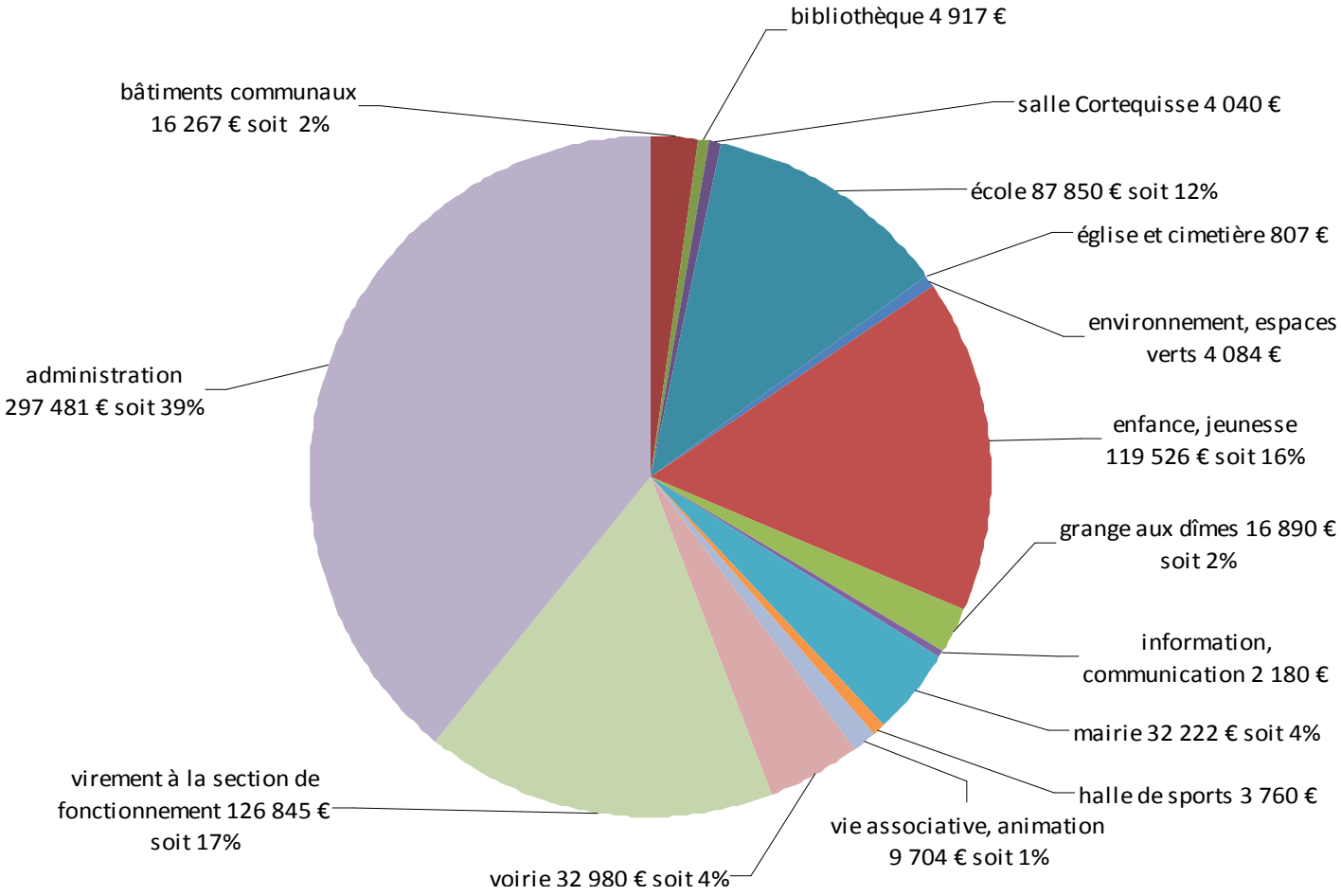

Dépenses de fonctionnement 759 553 €

Les investissements prévus sont :

- des travaux d'aménagement d'entrée de bourg entre l'école et l'église (une autre tranche de l'école au rond point est prévue pour 2013).
- un cheminement piétons des Petites Landes au Bourg
- un espace cinéraire dans le cimetière
- des bancs pour différents aménagements extérieurs
- des tables et chaises pour les salles
- la réalisation d'un plateau de sport en plein air permettant à tous de faire du foot, du tennis, ou du basket en toute liberté
- des jeux d'enfants pour le lotissement « clos des grands Prés »
- pour le groupe scolaire des ordinateurs, des tables et chaises, et un agrandissement de la cuisine qui est trop petite et qui ne correspond plus aux normes d'hygiène en vigueur (actuellement il n'y a pas de bureau pour le cuisinier, de local pour laver les légumes, les éplucher et les couper, et pas assez de place pour la chaîne du froid)
- la restauration du bâtiment de la bibliothèque et du logement suite à un audit thermique et énergétique.

Pour réaliser ces travaux, des subventions vont être demandées auprès de différents organismes.

Le Maire

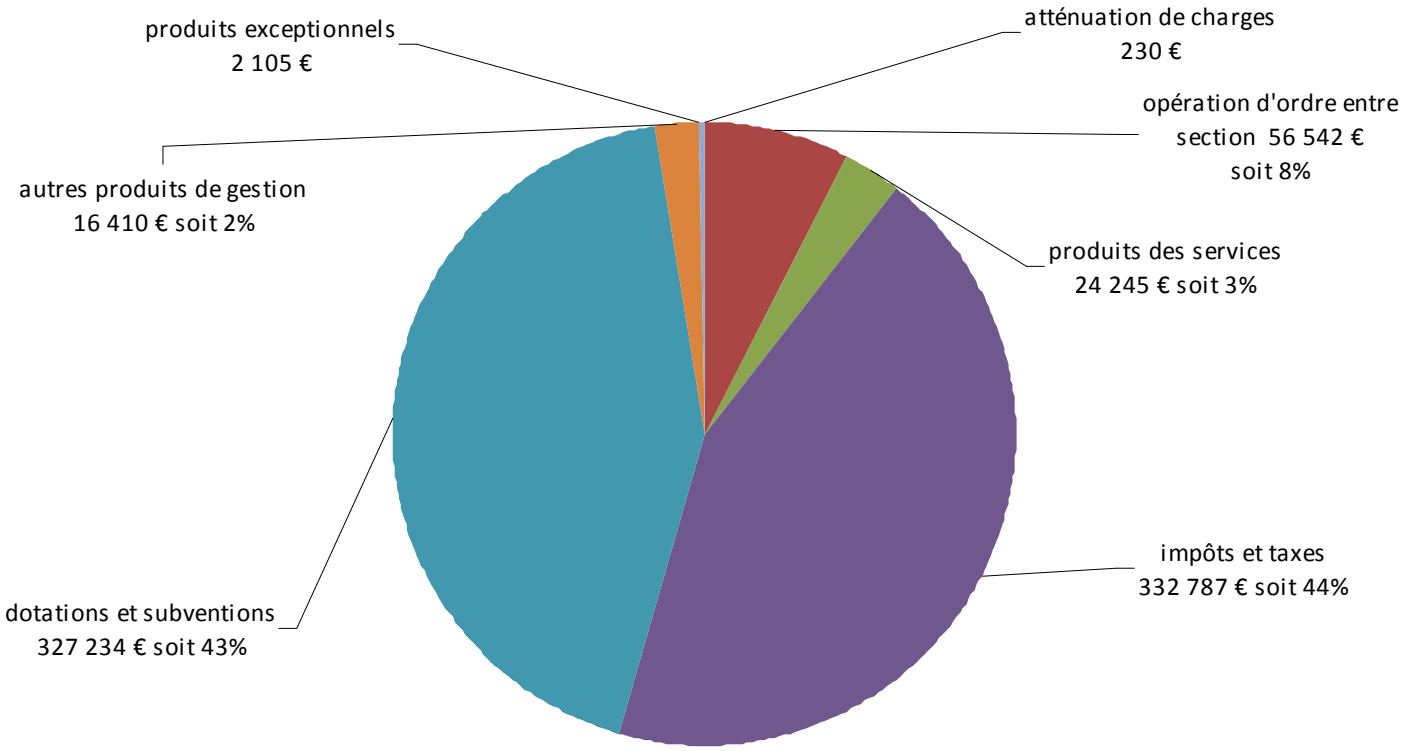

atténuation de charges	230 €
opération d'ordre entre section	56 542 €
produits des services	24 245 €
impôts et taxes	332 787 €
dotations et subventions	327 234 €
autres produits de gestion	16 410 €
produits exceptionnels	2 105 €
	759 553 €

Recettes de fonctionnement 759 553 €

Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 12 mars 2012.

-votes des comptes administratif et de gestion , des restes à réaliser et de l'affectation des résultats 2011.
-le conseil accepte de confier l'étude des travaux d'amélioration de la bibliothèque et du logement au-dessous à l'entreprise Couleurs d'Anjou.
-des crédits supplémentaires sont votés pour les travaux paysagers des jardins de la mairie.
-le cabinet Carré est retenu pour assurer la maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'entrée bourg Est.

Les délibérations des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage près de la mairie.

Cross de l'école Le vendredi 23 mars 2012, les élèves de l'école Nicolas Condorcet se sont rendus au Parc du Jau pour participer au cross de secteur. Cette rencontre réunissait des enfants des écoles de Mozé sur Louet, Denée, Soulaines et Mûrs-Erigné. Les élèves de la Grande section au CE1 devaient réaliser des contrats : courir un temps qu'ils avaient eux-mêmes choisi: GS entre 5, 7 et 9 minutes, CP/CE1 entre 7, 9, 11, 13 et 15 minutes.

Pour les plus grands, les courses étaient qualificatives pour le cross départemental : les CE2 devaient courir 1400 m, les CM1 1600m et les CM2 1800m.
Certains élèves de l'école se sont qualifiés pour le cross départemental :
- en CE2, Jonas Mousseau (1er), Léo Porcheron (2ème), Tilio Lucas (3ème) et Corto Rabret (4ème) chez les garçons, Soline Philippe (2ème), Coline Charpenet (3ème) ;
- en CM1 : Mathieu Gourichon (7ème), Grégoire Guédon (8ème), Charles Cratère (9ème)
- en CM2 : Mathilde Lemelletier (7ème)

Dernière minute : résultats du 1er tour . Bravo aux Soulainois pour la participation record et RDV pour le 2è tour le dimanche 6 mai.

Election Présidentielle du 22 avril 2012		**%**
inscrits	985	
votants	886	***89,95***
blancs ou nuls	17	
exprimés	869	
Nathalie ***Arthaud***	6	***0,7***
François ***Bayrou***	104	***11,9***
Jacques ***Cheminade***	3	***0,3***
Nicolas ***Dupont-Aignan***	16	***1,8***
François ***Hollande***	287	***33,1***
Eva ***Joly***	33	***3,8***
Marine ***Le Pen***	84	***9,7***
Jean-Luc ***Mélenchon***	98	***11,3***
Philippe ***Poutou***	12	***1,4***
Nicolas ***Sarkozy***	226	***26***

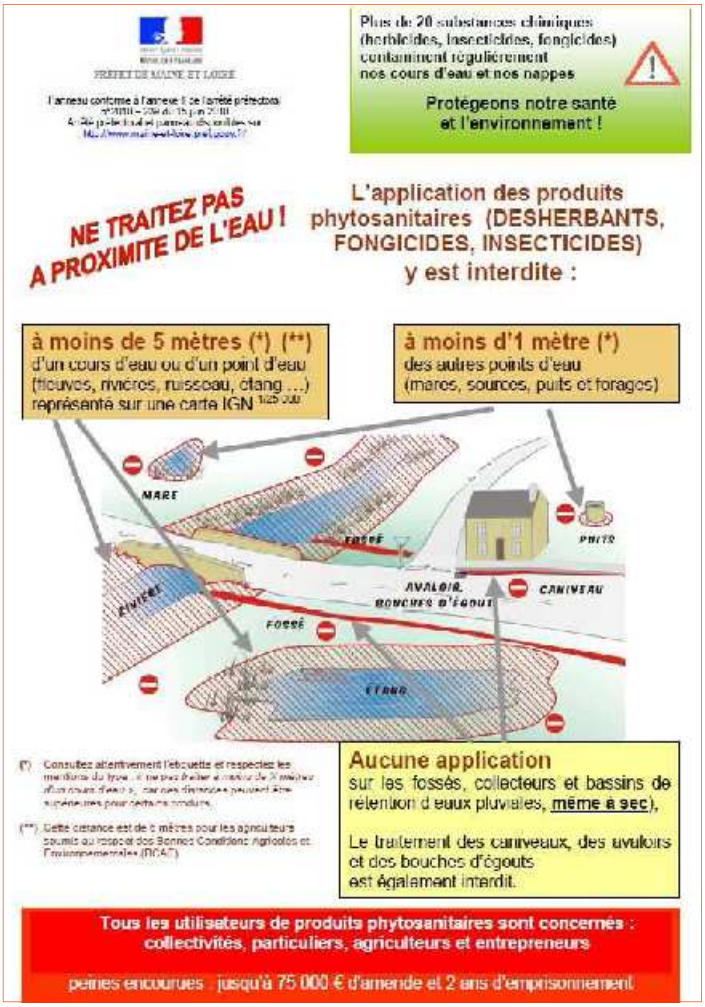

Infos mairie

Feux de plein air

Les feux de plein air ou foyer à l'air libre sont interdits **du 15 février au 30 avril et du 1er juin au 15 octobre** (arrêté préfectoral du 01/09/2009), ainsi qu'à toute période de l'année lorsqu'il y a des vents forts.

Lutte contre le bruit

Pour le jardinage et le bricolage en extérieur, l'intensité sonore est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, ainsi que les dimanches et jours fériés de 10h à12h (arrêté préfectoral du 30/12/2009).

Déclaration de détention de chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories

La détention de chiens de 1ère et 2ème catégories, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est désormais soumise à des règles particulières.

A partir du 1er janvier 2010, tout propriétaire ou détenteur de chien dangereux doit être obligatoirement titulaire d'un permis de détention, délivré par le maire de sa commune.

Soyez vigilants !

La direction de la communication et la direction des déchets d'ALM et de la ville d'Angers nous informent que des personnes se font passer pour des agents d'Angers Loire Métropole auprès de la population.

Ce journal est réalisé par la commission Information-Communication du Conseil municipal de Soulaines sur Aubance
Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.